



Numéro de l'acte	2016-144- RHES
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016

QUESTION N°2016-144

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – PEPINIERE D'ENTREPRISES DE LA CASO – COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER DU DELEGATAIRE – EXERCICE 2015 - INTERFACES

RAPPORTEUR : Madame Laurence DELAVAL

Par délibération du 19 décembre 2012, le conseil communautaire a confié à la société Interfaces la gestion et l'animation de la pépinière d'entreprises de la CASO et ceci dans le cadre d'une convention de délégation de service public.

Comme l'impose la réglementation, (l'article L 1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales) le chapitre IV, article 21 du contrat de délégation prévoit que le délégataire adressera chaque année, avant le 1er juin de l'exercice suivant, un compte rendu comportant une partie technique et financière.

Il est fait également mention que le compte rendu technique annuel portant sur l'exploitation comportera au moins les informations suivantes :

- Le taux d'occupation et les évolutions constatées sur les six derniers mois,
- Les statistiques de gestion locative des bâtiments,
- La répartition entre le nombre d'entreprises en fonction des locaux occupés,
- La ventilation mensuelle facturation/encaissement,
- Le récapitulatif des entrées sorties en pépinière (nom de l'entreprise, activité, nombre de salariés...),
- Une note précisant que les entreprises présentes sur la pépinière sont en règle au regard des différentes réglementations.

Quant au compte rendu financier, il devra préciser le détail des dépenses et le détail des recettes de l'exploitation au cours de l'exercice, ventilés par catégorie.

Conformément à l'article L1411.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les rapports techniques et financiers et l'avis de l'assemblée délibérante seront transmis aux 25 communes de la C.A.S.O. pour information des conseils municipaux et mise à disposition du Public.

Les pièces qui ont été adressées à la C.A.S.O. par la Directrice de la Pépinière d'entreprises sont :

- le compte rendu technique de l'activité – exercice 2015
- le compte rendu financier relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2015

A) Exposé du compte rendu technique

Le compte rendu fait ressortir que durant l'année 2015, la Pépinière d'entreprises de la CASO a reçu 23 porteurs de projets et/ou chefs d'entreprises et est intervenue à 8 reprises auprès de porteurs de projets en formation (BGE et Chambre de Métiers et de l'Artisanat).

Cinq porteurs de projets ont présenté leur projet au comité de sélection et ont reçu un avis favorable en vue d'une intégration en pépinière. Quatre d'entre eux ont donné suite et ont effectivement intégré la pépinière au 1^{er} semestre 2015. Il s'agit de Pierre FERRI et Aurélien MAGGIO (Agence d'événementiels Expérience Nord), Sylvain BLOT (Domustyl) et Morgan Leuliet (Iperlink).

La pépinière d'entreprises a hébergé en 2015 treize entreprises qui représentaient au 31 décembre 2015 près de 60 emplois (près de 160 emplois créés depuis 2008). La pépinière d'entreprises affiche un taux d'occupation au 31 décembre 2015 de 100% pour la partie ateliers et 68% pour la partie bureaux.

Sur le plan de la promotion, de nouveaux outils de communication ont vu le jour : refonte du site Internet, création d'une page Facebook dédiée, création d'une page google + et création d'une adresse mail contact@pepiniere-saint-omer.fr

La pépinière d'entreprises de la CASO reste impliquée en matière de développement économique (*participation aux rencontres du bureau élargi de SOFIE, aux rencontres PLDE, aux rencontres des comités techniques et de pilotage de CitéLab, présence au Forum Saint-Omer Terre d'Entrepreneurs, Réseau des Ambassadeurs du Pays de Saint-Omer, comité technique pépinière commerciale, FERTEL, Ma Boite en Pays de Saint-Omer, Salon Créer à Lille, GEOFOOT...*).

Plusieurs événements marquants pour 2015 :

- Organisation de la soirée « *Qui veut gagner du réseau ?* » le 20 octobre 2015 qui avait pour objet de valoriser les réseaux d'entreprises de l'Audomarois (12 réseaux, 300 personnes ont participé à cette soirée).
- Participation des entreprises de la pépinière au salon Entreprises et Territoire à Scénéo (stand commun)
- Deux entreprises ont été lauréates du challenge départemental des entreprises en pépinière d'entreprises : Alexandra B. (prix féminin) et Fabien LEBRIEZ (FLCT) (Prix réussite/création d'emplois).

La pépinière de la CASO est également membre du comité de direction du réseau départemental des pépinières d'entreprises animé par ADITEC. Ces rencontres réunissent l'ensemble des directeurs de pépinières d'entreprises du Pas-de-Calais et ont pour objet d'échanger sur l'actualité des pépinières, de mutualiser les moyens : parmi les actions mutualisées, on peut noter, l'organisation de la soirée CAP Développement qui s'est déroulée à la Coupole d'Helfaut, organisation d'un challenge départemental des entreprises en pépinière, diffusion du Dynamique 2015...

En 2015, l'entreprise B²M Nord a quitté la pépinière et a intégré des bureaux au sein d'Eurocap a Longuenesse.

Plusieurs entreprises ont initié ou poursuivi leurs démarches vers la sortie en 2015 :

- Horizon Espaces Verts : les travaux de construction du bâtiment ont démarré mi 2015. La sortie est programmée au 1^{er} trimestre 2016.
- B²M Nord : Hervé Tristram a signé une convention avec Eurocap pour un bureau. Son départ est effectif début 2015
- FL Tuyauterie Chaudronnerie Maintenance : Fabien Lebriez se positionne également sur un terrain sur la PMAa suite à différentes propositions de terrain de la part des services de la CASO. Il engage les démarches liées au financement, au permis de construire en 2016. Un avenant à sa convention d'occupation précaire a été signé.
- Géopale Environnement : Jacques ROCHE a signé un compromis pour l'acquisition d'un terrain sur la ZA de la Porte du Littoral.
- Protect Line : un avenant d'une durée de 6 mois a été signé suite à la première convention de 24 mois, en accord avec Gianni Allogio. La sortie de l'entreprise est prévue pour le premier trimestre 2015.

Interfaces met à la disposition de la Pépinière 3 personnes (*Directrice et 2 Assistantes à 50%*) afin d'assurer la continuité du service. En 2015, l'équipe locale a été appuyée par Agnès ESPITALIER pour les aspects administratifs, financiers et juridiques, Isabelle Collet dans le cadre de l'animation du réseau et Christian DELNOMDEDIEU, Directeur Général.

Une plate-forme collaborative à destination des entreprises hébergées au sein du réseau Interfaces est en cours de création et de test en 2015. Celle-ci est réalisée par un résidant de la pépinière de la CASO (Jean-Baptiste ALLEAUME – ETD Solutions).

Sur le plan technique, le bâtiment est dans un bon état général.

B) Exposé du compte rendu financier

Le compte rendu financier reprend l'actif et le passif, le détail du compte de résultats (produits et charges d'exploitation) duquel il ressort un total de 157 428 € pour les produits 2015 et un total de 161 043€ pour les charges. Il en résulte un résultat opérationnel de -3 615€ pour l'année 2015 (résultat réel incluant les frais de gestion Interfaces = -15 615€)

Par ailleurs, il est rappelé que la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer met à disposition de la société Interfaces des locaux équipés en mobilier.

Suite à l'avis de la commission « développement économique » sur les éléments ci-dessus, et conformément à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 28 septembre 2016

Le Maire,
Caroline SAUDEMONT





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

.....
VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016**

Affiché le 29 Septembre 2016

L'An Deux Mille Seize le vingt huit septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 21 septembre 2016, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Guillaume BOYAVAL - Bernadette BAROUX - Valérie VASSEUR

Absents excusés :

Francis DICQUE ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT
Roxanne VASSEUR PEPE ayant donné pouvoir à Laurence LOTTERIE
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT
Valérie VASSEUR ayant donné pouvoir à Marie-Line GAGNIAC
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT
Guillaume BOYAVAL ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 22 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absent excusé
- 6 absents excusés avec pouvoir

Madame Karine BONVOISIN est nommée secrétaire de séance.